

**Conseil communal du mercredi 26 décembre 2012.**

**Séance publique - Point 12 – Interмосane – Baux emphytéotiques – Régularisation – Mise à disposition de terrains communaux pour cabines électriques.**

**Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

Le Collège propose au Conseil d'approuver la mise à disposition d'Interмосane de terrains communaux pour cabines électriques.

Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

Les cabines concernées sont existantes, elles sont au nombre de six, situées à Berneau, Mortroux, Neufchâteau (2) et Warsage (2) et sont du type tour en moellon et maçonnerie.

La superficie des terrains concernés est de l'ordre de 10 à 20 m<sup>2</sup>.

Il ressort du dossier que la Commune serait propriétaire indivis moitié – moitié avec Interмосane, des terrains, et donc vraisemblablement des bâtiments de ces cabines.

Cette hypothèse ressort des documents cadastraux en possession des services communaux.

Elle doit être vérifiée par les services d'Interмосane.

Si tel est le cas, la proposition qui nous est faite par le Collège devrait être revue.

En effet, il est évidemment impossible de louer à un tiers la totalité d'un bien dont on n'est propriétaire que pour moitié.

Il nous semble donc qu'il faudrait que la question de la propriété entière ou partielle des immeubles soit tirée au clair pour que le Conseil puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.